

## Le service civil d'abattage

En savourant un plat de viande, pensons-nous à ces 834.028 bovins, à ces 11.079.581 porcs ou à ces 274 millions de volailles abattus en 2000 en Belgique? Ces chiffres laisseront sans doute de marbre ceux qui considèrent qu'une poule n'importe pas plus qu'un caillou. Par contre, ils devraient faire réfléchir ceux qui pensent qu'une vache mérite plus de respect qu'un papier gras. L'on sait les souffrances infligées à ces animaux par les conditions d'élevage et d'abattage qu'impose la pression aveugle du consommateur sur les prix. Une difficulté plus fondamentale mérite cependant d'être soulevée: si nous considérons le cannibalisme comme la pire des horreurs, pourquoi envisageons-nous par contre la consommation d'un steak avec le plus grand bonheur? Il se pourrait que nos petits-enfants regarderont nos étalages de boucheries du même œil que celui dont nous considérons aujourd'hui les zoos humains ou les pratiques esclavagistes d'antan. Nous sommes pratiquement tous en mesure de mener une vie parfaitement saine sans consommer de viande. Comment comprendre alors qu'un Belge consomme en moyenne près de 100 kilos de viande par an, et que l'abattage de tous ces animaux soulève aussi peu de questions que la chute des feuilles en automne?

En réalité, la majorité de ceux qui se délectent d'un plat de viande trouveraient par ailleurs répugnant d'abattre de leurs mains l'animal consommé. Si délectation et répugnance peuvent ainsi coexister, c'est parce que nous déléguons la mise à mort. Pareille délégation est précisément, selon Hannah Arendt, un élément clef de la banalisation du mal sans laquelle les camps de concentration auraient été inconcevables. L'acte d'abattage est un acte grave. Et il y a fort à parier qu'il serait posé à bien moindre échelle si sa délégation à un tiers était interdite. N'est-on pas en droit d'attendre de chaque citoyen un minimum de cohérence: s'il consomme de la viande, ne doit-il pas être prêt à abattre lui-même l'animal dont elle provient? Il faut briser la distance créée par la délégation à autrui de l'acte d'abattage. Il faut soumettre notre propre consommation de viande au regard de la vache que l'on va abattre.

Pourquoi donc ne pas exiger que chaque citoyen de plus de 18 ans passe tous les cinq ans une journée dans un abattoir et effectue la mise à mort des animaux qui y sont présents ce jour là? Les professionnels de l'abattage seraient libérés de leurs tâches actuelles, qu'il semble d'ailleurs difficile de considérer comme un travail "décent", en particulier lorsque l'on pense à des cadences horaires de plusieurs centaines de porcs abattus par un saigneur. Ils ne

perdraient pas pour autant leur emploi. Celui-ci se muerait en un travail d'encadrement: expliquer au citoyen-abatteur la manière de saigner, d'ébouillanter l'animal,...

Certes, il y aura des objecteurs de conscience. Tant mieux ! Tout animal abattu devant obligatoirement l'être par un conscrit, plus il y aura d'objecteurs, moins il y aura d'animaux abattus. Les objecteurs devront signer une déclaration sur l'honneur attestant de leur végétarisme et ils devront accomplir des tâches alternatives, telles que faire de la prévention routière dans les écoles, assister des candidats réfugiés ou participer au tri de déchets recyclables.

N'y a t il pas en outre quelque contradiction à rendre obligatoire un acte que l'on estime moralement problématique? Ce serait oublier que la possibilité de ne pas l'accomplir pour des raisons de conscience sera réelle. Ce serait négliger aussi l'objectif inhabituel de ce service obligatoire: forcer les gens à percevoir un problème afin d'en réduire l'ampleur. Ce serait ignorer enfin que l'abattage est aujourd'hui quotidien et, qui plus est, effectué par quelques uns seulement. L'objectif du service obligatoire est de réduire mais aussi de partager équitablement le fardeau d'abattage.

Enfin, la mesure n'est-elle pas condamnée à l'inefficacité dans une zone de libre échange? Des visites domiciliaires sont difficilement envisageables. Or, il se pourrait que la majorité des Belges se disent végétariens. Faute de citoyens-abatteurs il n'y aurait plus de bétail abattu sur notre territoire. Que se passerait-il cependant si nos soit-disant végétariens allaient faire leurs emplettes dans les boucheries d'outre-Quévrain? Clairement, notre proposition, pour être efficace, suppose l'interdiction d'importer de la viande issue d'abattoirs étrangers. Elle est par contre tout à fait compatible avec l'importation d'animaux vivants ou de charcuteries produites à l'étranger à partir d'animaux abattus en Belgique. Français et Argentins seraient-ils donc justifiés à y voir une restriction inacceptable au libre échange? Si un Etat doit pouvoir interdire l'entrée sur son territoire de produits issus des pires formes de travail des enfants, ne doit-il pas aussi pouvoir le faire pour l'importation de viande si celle-ci rendait inopérante une mesure visant simplement à rendre les citoyens conscients de la mise à mort quotidienne qu'engendrent leurs habitudes alimentaires? Rien ne justifie en effet, ici comme ailleurs, que le libre échange prime tout autre objectif, en ce compris celui de se mettre d'accord, ensemble, sur un minimum de moralité publique.

Axel Gosseries